

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 93 (1966)
Heft: 5-6

Artikel: L'un après l'autre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour rire un brin

Une nouvelle marque !...

Un automobiliste gare son auto pour quelques minutes devant sa maison, où le stationnement est interdit.

Un agent lui dresse contravention. Vives protestations.

— Je vous dis que je ne me suis garé là que pour peu de temps, devant chez moi.

— Rien à faire !

— Mais, c'est une... hérésie !

— Ce serait bien une Cadillac que ce serait la même chose !

L'un après l'autre

Un brave homme, sur son lit de mort, demandait à sa femme, si devenue veuve, son intention était de se remarier. Celle-ci faisait la sourde oreille ou ne répondait que de façon évasive.

A deux ou trois reprises déjà, le moribond avait en vain posé cette question à sa femme :

— Eh bien ! Jeannette, tu ne réponds pas ? Dis, as-tu l'intention de te remarier ?

La femme alors, avec douceur :

— Meurs toujours, mon pauvre ami, on verra après.

(Tiré du « Conteur vaudois » du 1er mars 1913.)

Résultats du concours de novembre-décembre

Nous ne savons pas par quel jeu du sort un grand désaccord régnait parmi les verbes et les sujets de nos définitions. Pardon ! mille fois pardon ! Heureusement, le sens n'en était pas dénaturé...

Nous avons reçu une quarantaine d'envois, dont une trentaine de justes. Une explication préalable : plusieurs concurrents nous ont demandé d'où venait le mot « nie » pour désigner, chez nous en Suisse romande, la jointure des doigts (il y en a qui savent la faire craquer). Tout simplement du patois *nyâo*, qui veut dire « nœud » et qui désigne précisément (voir dictionnaire Larousse) jointure des doigts...

Voici comment s'établit la liste des concurrents après tirage au sort :

M. Léonce Granger, Troistorrents.

M. A. Desplands, Château-d'Oex.

M. Maurice Meylan, Sainte-Croix.

M. Julien Marquis, Delémont.

Mme Suzanne Perey, Lully.

Mme Aline Thomas, Oron-la-Ville.

M. Frs Aubry, Sommentier.

M. Firmin Gremion, Lausanne.

M. René Badoux, Denges.

M. W. Dorier, Paudex.

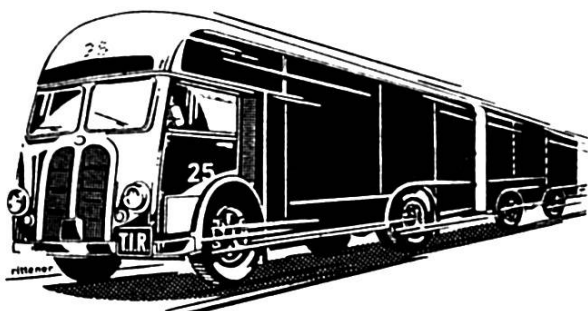
M. A. Liardon, Lausanne.

M. Roger Favre, Lausanne.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 15 février 1966, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron SA, rue de la Tour 8, 1004 Lausanne.

Faites-nous des abonnés payants.

R. Ms.



**Transports
et voyages internationaux**

Lavanchy sa

88, rue de Genève
Tél. 24 32 32

15, rue de Bourg
Tél. 22 81 45

Agences à Vevey et Morges

Plus de 40 véhicules et un personnel qualifié assurent tous vos transports et déménagements. Le Service des voyages vous procurera tous les titres de transports pour vos voyages d'affaires et de vacances.